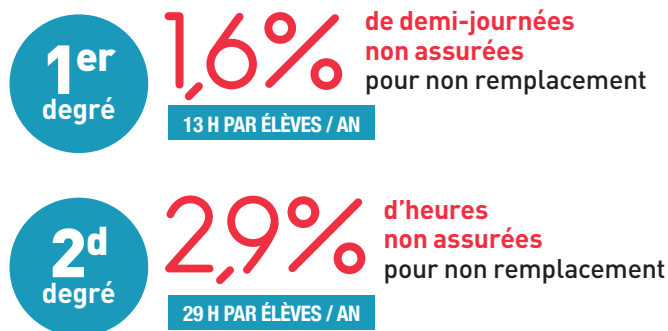


# 7 MESURES POUR AMÉLIORER LE REMPLACEMENT

## → MIEUX INFORMER




1.

**Des indicateurs publics** qui seront actualisés chaque année :



2.

**Une information des parents d'élèves** sur les absences à la rentrée 2017, dans le respect des droits des personnels pour connaître :

-  les absences
-  la durée prévisionnelle
-  les modalités de remplacement

## → RENFORCER LE POTENTIEL DE REMPLACEMENT

3.

**Dans le 1<sup>er</sup> degré, des viviers de remplaçants reconstitués :**



4.

**Dans le 2<sup>d</sup> degré, des protocoles de remplacement de courte durée réactivés** pour trouver des solutions au sein de l'établissement pour les absences de moins de 15 jours comme le prévoit le décret de 2005.

## → AMÉLIORER LA GESTION DU REMPLACEMENT

5.

**Un vivier unique de remplaçants par département dans le 1<sup>er</sup> degré** afin d'améliorer l'efficacité du remplacement et sa cohérence pédagogique en limitant l'affectation de remplaçants successifs différents.

6.

**Mieux accompagner les personnels pour limiter les absences perlées :**  
courtes, fréquentes, répétées, elles peuvent fortement désorganiser le service. Les personnels en difficulté seront reçus et accompagnés pour trouver des solutions adéquates et ainsi anticiper les modalités de leur remplacement.

7.

**Limiter l'impact des absences prévisibles sur le temps d'enseignement :**

- en organisant les jurys, les préparations d'examen de préférence le mercredi après-midi ;
- en proposant, sur la base du volontariat, des formations rémunérées sur les petites vacances ;
- en rappelant les droits et devoirs associés aux autorisations d'absences.